

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	67	70

Vote
A la majorité
Pour : 61 Contre : 4 Abstention : 4 N'a pas voté : 1

L'an 2023, le 22 mai à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 17/05/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 17/05/2023.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, Mme ALINE Frédérique, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, M. BOURBONNEUX Bernard, M. BOURGEOIS Eric, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, M. BROUILLAT Laurent, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. CURFS François, M. DEGOIS Guy, M. DENIS Lysiane, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, Mme GALLOT Corinne, M. GERLOT Jean-François, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, M. JACOPE Yves, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, Mme LASSEAU Annick, M. LEBEGUE Philippe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. MARTIN François, M. MEDRANO Jean-Claude, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PELIGRI Michel, M. PERRIN François (arrivée à 19h35), M. PIERRAT Patrick, Mme POUPARD Corine, M. QUEUDRET Bernard, Mme ROYER Patricia, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. ZBINDEN Christophe

Suppléants : M. HEUILLARD Alain de M. BASSON Alain, M. TEMPLIER Arnaud de Mme LEFRANC Sylvie, Mme DANAU Nathalie de M. POUZIER Claude

Excusés : M. CHARPY Yves, M. DE ALMEIDA Nelçon, M. DORBAIS Michel, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, M. LEGLANTIER Vincent

Excusés ayant donné procuration : Mme DA SILVA Claire à Mme CHARPENTIER Françoise, Mme GOURIOU Émilie à M. DUFOUR Olivier, M. PROTAT Régis à Mme DENIS Lysiane

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BENOIST Jean-Louis, Mme CAIN Patricia, M. CHAMPION Bernard, Mme DE SOUSA Karine, M. FERREIRA Julien, M. LAHAYE José, M. LAJOINIE Patrice, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. MAURY Noël, Mme MICHEL Chantal, Mme PICOT Amandine, M. SEGUIN Jean-Baptiste

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. COUTENCEAU Nicolas

D2023_028 – Service scolaire et périscolaire – Nouveaux tarifs

Dans le cadre de sa compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée de la subsistance de 2 tarifs distincts pour chaque service périscolaire sur le territoire de notre communauté de communes :

- les tarifs des services sur les écoles de la CCSSOM, hors les écoles situées sur Sézanne ;
- les tarifs des services sur les écoles situées à Sézanne.

Par délibération en date du 21 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé une harmonisation de ces tarifs sur une période de 5 ans : l'année scolaire 2021/2022 étant la 1^{ère} année.

Aussi, Monsieur le vice-président propose-t-il de poursuivre cette harmonisation, pour la troisième année consécutive, en y annexant l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, selon le tableau joint à la présente délibération.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes des Coteaux Sézannais, des Portes de Champagne et du Pays d'Anglure au 1er janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, notamment la compétence "scolaire - périscolaire - extrascolaire" ;

Vu l'avis favorable de la commission « scolaire et périscolaire » en date du 29 mars 2023 ;

Considérant le marché de prestation de service « confection et livraison de repas en liaison froide pour le service restauration scolaire et périscolaire » signé en 2021, et sa révision annuelle des prix basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation ;

Considérant la volonté des élus de facturer au minimum aux familles le coût d'achat d'un repas ;

Considérant la poursuite d'une harmonisation des tarifs pour la troisième année consécutive selon le tableau ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Luc BATONNET, vice-président en charge des affaires scolaires et périscolaires,

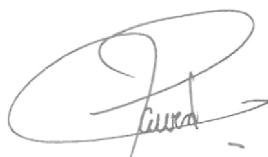
Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la poursuite de l'harmonisation des tarifs périscolaires en procédant à leur actualisation ;
- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs périscolaires, ci-après, applicables au 10 juillet 2023 pour les séjours ados et camps de vacances et dès le 1^{er} septembre 2023 pour les autres tarifs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes,
Le Président,



Cyril LAURENT

CYRIL LAURENT
2023.06.08 08:40:44 +0200
Ref:20230601_151102_1-1-O
Signature numérique
le Président

Tarifs péri et extra scolaires

Espaces jeunes et écoles de Sézanne

Restauration scolaire (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/repas
< 400€	3,10 €
401 à 650€	3,40 €
651 à 950€	3,96 €
951 à 1200€	5,17 €
> 1200€	5,72 €
Repas ponctuel non réservé	7,00 €
Repas adulte	6,00 €

Garderie périscolaire / Etudes surveillées (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/heure
< 400€	0,44 €
401 à 650€	0,60 €
651 à 950€	0,81 €
951 à 1200€	1,07 €
> 1200€	1,32 €

Club du mercredi (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/demi journée
< 400€	3,18 €
401 à 650€	3,52 €
651 à 950€	4,52 €
951 à 1200€	5,36 €
> 1200€	6,41 €

ALSH – Vacances (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/journée
< 400€	8,40 €
401 à 650€	8,40 €
651 à 950€	9,66 €
951 à 1200€	10,61 €
> 1200€	11,66 €

ALSH - Camps de vacances / séjours ados (tarifs applicables au 10 juillet 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/journée
< 400€	26,78 €
401 à 650€	32,03 €
651 à 950€	37,80 €
951 à 1200€	40,43 €
> 1200€	43,05 €

Tarifs péri et extra scolaires (hors secteur Sézanne et espace jeunes)

Restauration scolaire (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/repas
< 400€	3,10 €
401 à 650€	3,40 €
651 à 950€	3,96 €
951 à 1200€	4,95 €
> 1200€	5,30 €
Repas ponctuel non réservé	7,00 €
Repas adulte	6,00 €

Garderie périscolaire / Etudes surveillées (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/heure
< 400€	0,42 €
401 à 650€	0,63 €
651 à 950€	0,84 €
951 à 1200€	1,21 €
> 1200€	1,47 €

Club du mercredi (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/demi journée
< 400€	3,21 €
401 à 650€	3,52 €
651 à 950€	4,52 €
951 à 1200€	5,15 €
> 1200€	6,20 €

ALSH – Vacances (tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/journée
< 400€	8,40 €
401 à 650€	8,40 €
651 à 950€	10,71 €
951 à 1200€	11,76 €
> 1200€	12,87 €

ALSH - Camps de vacances et séjours ados (Tarifs applicables au 10 juillet 2023)

Quotient familial mensuel	Tarif/journée
< 400€	26,78 €
401 à 650€	32,03 €
651 à 950€	37,80 €
951 à 1200€	40,43 €
> 1200€	43,05 €